

REGLEMENT

Chaque participant non professionnel doit remettre une attestation sur l'honneur de non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Art R321-9 du Code Pénal)

Un vide grenier est une manifestation organisée dans un lieu ouvert au public en vue de vendre ou d'échanger des objets mobiliers usagés et acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font commerce.

Article 1 : Le nom de l'exposant sera relevé dans un registre, transmis à la préfecture du Tarn et Garonne, ainsi qu'à la Mairie de Monclar de Quercy.

Article 2 : L'exposant ne peut vendre que des objets dont il est propriétaire.

Article 3 : Par leurs adhésions, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'APEL Saint-Joseph organisatrice de la journée. En cas de perte, de vol ou détérioration ... les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires à leurs risques et périls.

Article 4 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'annuler toute candidature qui, à leur avis, porterait atteinte au bon ordre ou à la moralité de la manifestation, sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité d'aucune sorte.

Article 5 : Les exposants prendront possession de leur emplacement à partir de 6h00 jusqu'à 8h00. Au-delà, les organisateurs se réservent le droit de redistribuer les emplacements non occupés.

Article 6 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant à la situation juridique et fiscale des exposants. Ceux-ci feront leur affaire des assurances d'usage, et s'engagent à respecter la législation en vigueur, en particulier en matière de sécurité.

Article 7 : En application des décrets 88.1030 et 88.1040 régissant la vente et l'échange de biens dans les manifestations publiques, les exposants s'engagent à fournir les renseignements nécessaires à leur inscription sur le registre de la manifestation, en particulier le N° de leur carte d'identité. L'exposant s'engage à rester sur son stand la plus grande partie de la journée et à rendre son emplacement propre.

APEL Saint-Joseph

FICHE d'INSCRIPTION vide grenier du 1^{er} mars 2015 à Monclar de Quercy

A retourner à Mme ANDRIEU 484 rte de Janoutaous 82230 Monclar de Quercy

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Né(e) le : _____ à _____

Carte d'Identité : _____ (fournir une copie)

Déclare sur l'honneur ne pas avoir participé à 2 ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Extérieur : 2€/ml x _____ = _____

Boulodrome : 3€/ ml x _____ = _____

Salle : 4€/ ml x _____ = _____

Conditions : Règlement par chèque de la réservation à l'ordre de l'**APEL Saint-Joseph**

J'ai pris connaissance du règlement et des conditions, fait à le

Signature :